

Information sur présentations externes, conférenciers et invités dans les écoles

Information sur l'activité	
Nom de l'école	ÉSC de La Vérendrye
Date	2026-01-13
Nom du conférencier invité ou organisation	Anishnawbe Mushkiki
Titre de l'activité	Atelier de littératie autochtone
Lieu	Salle 22
Nom des présentateurs	Janae Robb, Branden Robb et Natalie Hache
Thème ou objectif de l'activité et public cible	
Des membres d'Anishnawbe Mushkiki viendront animer un atelier de littératie autochtone avec mes élèves de FRA1L/2L/NBF3E.	

Lien avec le curriculum et/ou le but de l'activité

La visite des invités d'Anishnawbe Mushkiki s'inscrit dans une démarche d'éducation inclusive et culturellement pertinente, en lien direct avec les attentes du curriculum de français pour les cours FRA1L/2L/NBF3E. L'atelier de littératie autochtone permettra aux élèves :

- d'explorer des perspectives autochtones à travers des récits, des traditions orales et des formes d'expression culturelle;
- de développer leur compréhension interculturelle, en découvrant les réalités, les savoirs et les voix des Premiers Peuples;
- d'enrichir leur compétence en communication orale et écrite, en s'inspirant de modèles authentiques et significatifs;
- de faire des liens avec les attentes du curriculum, notamment celles liées à la compréhension de textes variés, à l'expression personnelle et à la réflexion critique sur les enjeux sociaux et culturels.

Cette activité soutient également les objectifs du Cadre d'apprentissage pour les élèves des Premières Nations, Métis et Inuits, en favorisant un environnement d'apprentissage respectueux, valorisant et engagé.

Documents à distribuer, cadeaux ou publications qui seront fournis

Nous allons faire un Smudge.

Date maximale d'affichage

(au plus tard 14 jours avant l'évènement)

2025-12-10

La loi sur l'amélioration des écoles et du rendement des élèves oblige les conseils scolaires à rendre publique leur politique concernant les conférenciers tiers dans les écoles.

Les écoles doivent fournir des renseignements précis aux parents et aux tuteurs chaque fois que des conférenciers ou des groupes externes sont invités à parler aux élèves de la maternelle à la 12^e année lors d'événements organisés à l'école, au moins 14 jours civils avant la date à laquelle les présentations auront lieu.